

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

conseillers principaux d'éducation Question écrite n° 23710

#### Texte de la question

M. Franck Reynier interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation du corps des conseillers principaux d'éducation (CPE). Ces personnels, spécifiques à l'éducation nationale, sont chargés du suivi des élèves et de l'animation de la vie scolaire dans les établissements publics locaux d'enseignement, collèges et lycées publics. En 2007 et 2008, le nombre de postes ouverts au recrutement a été fixé à 200, alors que les budgets respectifs en prévoyaient le double. Compte tenu de l'importance reconnue du rôle du CPE, dans l'institution scolaire et au contact des élèves et des personnels, il souhaite connaître son sentiment sur cette situation.

#### Texte de la réponse

Le niveau de recrutement par concours des conseillers principaux d'éducation vise à satisfaire les besoins des établissements scolaires dans la limite budgétaire fixée par la loi de finances. Durant plusieurs années, le recrutement en CPE a été fixé à un niveau très supérieur à celui des départs en retraite. Ce sont en effet 2 320 postes qui ont été ouverts aux concours entre 2003 et 2007, pour 903 départs. De ce fait, des surnombres budgétaires sont apparus sur le programme Vie de l'élève, le mettant en déficit, en particulier pour la catégorie d'emplois sur laquelle sont rémunérés ces personnels. Dans un souci de bonne gestion, le nombre de postes aux concours a été ajusté à partir de la session 2006 (sessions 2006 et 2007 : 200 postes). Pour la session 2008, le volume du concours externe des conseillers principaux d'éducation a été maintenu à 200 postes. Il faut noter que le maintien des recrutements en 2008 par rapport à 2007 dans un contexte de resserrement du nombre global des recrutements témoigne d'un effort important du ministère de l'éducation nationale pour ces personnels. Il reconnaît par ce biais l'utilité et le rôle déterminant tenu par ces personnels dans l'accompagnement des élèves au sein des établissements scolaires.

### Données clés

Auteur : M. Franck Reynier

Circonscription: Drôme (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23710
Rubrique : Enseignement : personnel
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4331

Réponse publiée le : 30 septembre 2008, page 8395